

LE PUBLICISTE.

OCTIDI 18 Fructidor, an VI.



Ordre donné par le général Buonaparte, de ne laisser dans l'île de Malte qu'un seul couvent de chaque ordre. — Amnistie absolue accordée par le grand-seigneur à Passwan-Oglou et à ses troupes. — Nouvelles de Rastadt. — Fermeture d'un bal, au bois de Boulogne, par ordre de la police. — Arrêté du directoire exécutif, qui ordonne la levée de l'embargo mis sur les bâtimens américains.

ITALIE.

De Malte, le 27 messidor.

Buonaparte avoit ordonné de ne laisser dans l'île qu'un seul couvent de chaque ordre.

Cette détermination vient d'être exécutée. Les couvens ont été partagés entre les trois villes de Malte, de la ville vieille & du Gose.

Quelques malveillans avoient cherché à aigrir les esprits; mais l'ascendant de la vérité en a imposé à la calomnie; & les Maltais savent bien que le gouvernement français respectera la liberté du culte catholique. Ils reprocheront aisément que fermer quelques églises inutiles, n'est pas toucher à la religion.

Les suppressions ordonnées par le général en chef tourneront au profit des pauvres.

Il s'agit de suppléer au déficit que laisse le grand-maître, qui, non content de contracter des dettes envers les particuliers, a spolié les établissemens publics.

Les pauvres filles du conservatoire de l'évêque, enfermées dans une prison obscure & mal saine, avec des infortunés & des femmes suspectes pour leurs mœurs, iroient occuper un des couvens supprimés.

HONGRIE.

De Semlin, le 26 thermidor.

Un tartare arrivé hier à Belgrade de Constantinople, a apporté la nouvelle que le grand-seigneur étoit résolu d'accorder une amnistie absolue à Passwan-Oglou & à ses troupes. L'on prétend que celui-ci l'acceptera avec joie, d'autant plus que les secours sur lesquels il comptoit, ne sont point arrivés au fens fixé; ce qui paroît avoir mécontenté ses partisans. Aussi-tôt que l'accommodement aura eu lieu, l'armée ottomane quittera les environs de Widdin; grande partie sera envoyée dans les isles de la Grèce. Déjà l'on apprend que le capitain-pacha s'est mis en route avec un corps de troupes; le pacha de Romélie doit le suivre. Les deux pachas Osman & Ali, resteront devant Widdin jusqu'à ce que tout soit arrangé.

(*Ext. gaz. hongroises.*)

A L L E M A G N E.

De Rastadt, le 10 fructidor.

Le courrier de Vienne, si long-tems attendu, est enfin arrivé hier; ainsi nous ne tarderons pas à apprendre son sort, qui, selon toutes les apparences, se tournera vers la guerre.

De Francfort, le 11 fructidor.

Voici les nouvelles de Londres que publient nos gazettes:

Les flottes des isles-Sous-le-Vent & de la Jamaïque sont arrivées à Bristol, Liverpool, &c.; la première est de 74 voiles, & la seconde de 145.

L'on n'a point encore de nouvelles de l'escadre de Nelson.

Dans tous les ports des Etats-Unis, on s'empresse à construire des bâtimens armés pour croiser contre les Français. Il y a déjà plusieurs frégates de 30 à 50 canons qui sont prêtes à mettre à la voile. Le corsaire français qui est en dernier lieu, étoit sorti du cap de Saint-Domingue, & se trouvoit depuis deux jours sur les côtes des Etats-Unis. Il y avoit pris un bâtiment de Vridembourg, un brick anglais, & le *Hamilton*, qui se rendoit de New-York à Baltimore.

La chambre des représentans est toujours divisée en deux partis d'un nombre égal.

Dans la séance du 21 messidor, il fut arrêté qu'on augmenteroit de dix compagnies de soixante hommes chacune les quatre régimens d'infanterie, & que le président des Etats-Unis seroit autorisé à lever huit nouveaux régimens d'infanterie & six de cavalerie légère: ces corps, est-il dit dans le bill, seront enrôlés pour trois ans au pendant la guerre de France. On fit ensuite lecture d'un bill qui a pour objet la punition de certains crimes contre les Etats-Unis, comme conspiration, opposition aux mesures du gouvernement, &c.

Le 17 thermidor, les fonds sont tombés. Les trois pour-cent consolidés; qu'on estimoit ici à 49, lorsqu'ils n'étoient qu'à 48, sont portés à 48 $\frac{1}{2}$.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Extrait d'une lettre de Strasbourg, du 12 fructidor.

Les intrigues des différens partis qui s'agitent au congrès de Rastadt, ont chaque jour plus d'activité. On savoit que la majorité des membres de la députation étoit d'accord avec la plupart des envoyés de l'Empire & les ministres prussiens, pour consentir à presque toutes les demandes de la délégation de la république: on savoit également qu'il n'y avoit que les ministres de l'Autriche, de Saxe, de Wurzbourg & d'Angsbourg, qui soutinssent le parti opposé. On étoit donc à-peu-près certain que les négociations alloient prendre une tournure décisive, malgré tous les obstacles que le ministre impérial, le citoyen de Metternich, mettoit en avant pour les entraver. Mais le parti de l'empereur a tout-à-coup repris le dessus dans la députation; & à force d'instances & de menaces même, les envoyés autrichiens sont parvenus à gagner encore des députés de l'Empire. Par-là, ils ont été en majorité à la séance que la députation a tenue le 10 fructidor. Il a, en

conséquence, été décidé qu'on ne consentiroit à aucune des dernières demandes faites de nouveau par les plénipotentiaires français. On prévoit de quelle manière ce refus sera reçu de la part de ces ministres, déjà fatigués de tant de lenteur. On craindroit la dissolution prochaine du congrès & une scission complète dans l'Empire, si l'on n'étoit persuadé que le gouvernement français épuisera tous les moyens de conciliation avant d'en venir à une rupture.

Il devient tous les jours plus évident que les instructions des ministres autrichiens sont tellement conçues, qu'elles pourroient, si elles ne sont promptement modifiées, amener une inévitable rupture entre la France & l'Autriche. Cette dernière puissance voudroit entraîner l'Empire, au moins tous les états situés dans l'Allemagne méridionale, dans la guerre dont elle se promet des effets très-favorables, à cause de l'éloignement de Buonaparte & d'une partie de l'armée d'Italie.

Ce qui laisse encore quelques espérances, c'est que les négociations sont toujours entamées avec la cour de Vienne. Mais auront-elles le succès désiré en ce moment où l'Autriche est si fortement attachée à la Russie & à l'Angleterre, dont elle attend beaucoup de secours ?

En tout cas, la paix de l'Empire ne pourroit guère être définitivement conclue dans la situation actuelle des choses. Les ministres autrichiens n'en font pas un mystère ; ils disent même publiquement que, si la majorité de la députation faisoit la paix contre le vœu de l'Autriche, l'empereur refuseroit sa ratification.

Le comte de Metternich a vu de très-mauvais œil les démarches faites par les cours de Baden, de Darmstadt, de Nassau, Linange, Deux-Ponts pour accélérer la conclusion de cette paix séparée. Ce que ces derniers princes craignent le plus, c'est que, si la guerre éclate de nouveau, l'Allemagne méridionale où se trouvent tant d'amis de la liberté, ne soit révolutionnée, pour y établir une république germanique.

Depuis quelques jours, les ministres prussiens sont très-tranquilles ; ils paroissent ne vouloir plus se mêler des démêlés survenus au congrès : on sait cependant qu'ils n'y sont pas indifférens.

Deux courriers français, allant à Vienne, ont passé la semaine dernière par ici. On en conclut avec raison que les négociations ne sont pas rompues entre les deux états.

DE PARIS, le 17 fructidor.

Le Rédacteur contient un article dirigé contre nos réformateurs *en finances*. Il les accuse d'être, par des déclamations mal-fondées, par des réductions impolitiques, par des vues étroites & mesquines, les auteurs des embarras du gouvernement & des marchés onéreux qu'est obligé de faire le trésor public. Il leur reproche d'entraver le service qu'ils devoient assurer, d'ouvrir ainsi une porte aux dilapidateurs qu'ils paroissent poursuivre, de mettre des chiffres à la place des moyens, de servir l'étranger par cette jactance *d'économie*, dans laquelle il ne voit que de l'impuissance. Il rappelle la marche suivie, l'année dernière, à cet égard, & insinue qu'on semble vouloir recommencer cette année, en critiquant tous les genres d'impôts proposés, sans rien mettre à la place ; il rappelle que la somme de 616 millions avoit été promise pour les besoins de cette année, mais qu'elle n'a point été accordée ; qu'il reste un vuide de 62 millions à combler, & qu'il est urgent de s'en occuper.

« Le déficit qui s'est trouvé, ajoute le Rédacteur,

les besoins qu'il a fait naître, ont forcé de souscrire des transactions désavantageuses, & comme d'avidés entrepreneurs avoient profité de la détresse de la trésorerie pour lui imposer des conditions désastreuses dans leurs marchés, l'étranger aussi a voulu s'en saisir pour marchander avec nous de la paix, à laquelle il avoit jusque-là semblé craindre que nous ne refusassions de consentir. Les négociations de Rastadt ne vous paroissent qu'une énigme ; en voilà le mot. Eh ! comment espérer la paix, si le désir que nous en manifestons ne paroît chez nous qu'impuissance de faire la guerre ; si nos ennemis peuvent se flatter de nous amener par l'épuisement de tous moyens de résistance, au point où la victoire paroît devoir ne plus qu'eux ?

« Voulez-vous donc anéantir cet espoir qu'ils ont long-temps nourri ? prouvez-leur que l'étendue de nos ressources suffit à l'étendue de nos besoins.

« Il est doux, sans doute, d'alléger les charges du peuple ; il est du moins facile de se populariser, en parlant de cesse de réformes, de réductions ; mais il est pour les améliorations un tems de maturité qu'on ne peut avoir sans danger. Que dans les circonstances ordinaires, on cesse de réformes, de réductions, c'est une maxime d'économie politique, qui doit servir de règle à tous les gouvernemens ; mais dans tous les gouvernemens, lorsque des circonstances extraordinaires commandent un déploiement extraordinaire de moyens, il faut y pourvoir, & l'intérêt public même exige que, loin de négliger les ressources, on les multiplie, s'il se peut, au-delà des besoins ».

(Extrait du Rédacteur.)

— La police a fait cerner, pendant une des dernières nuits, le *Ranelach* (du bois de Boulogne), où il y avoit un bal brillant. Environ 22 jeunes gens, dont les pères n'étoient pas en règle, y ont été arrêtés & conduits au bureau central. Plusieurs ont été ensuite rendus à la liberté & on n'en a retenu que 5 à 6 qui paroissent être dans le cas de la réquisition.

— La petite vérole fait de grands ravages à Paris depuis quelque tems.

— L'administration centrale du département de Seine & Oise, par arrêté du 11 présent, a fixé la durée de la foire de Saint-Cloud, depuis le 20 fructidor présent mois, jusqu'au 20 vendémiaire prochain, en se conformant à cet égard, aux loix & arrêtés relatifs au calendrier républicain.

— On assure que ce qui a été dit par les gazettes étrangères de la mésintelligence, entre la république française & la Porte ottomane, est entièrement dénué de fondement.

— Le lord Elgin, ambassadeur d'Angleterre, en quittant la cour de Prusse pour se rendre à Londres, a allégué le prétexte ordinaire d'une santé délabrée & d'affaires domestiques. Il est suppléé à Berlin par un jeune chef d'affaires, M. Garlik, qui y suffit pour le rôle d'ambassadeur, le seul qu'aient à jouer, en ce moment, au nom du roi de Prusse, les agens britanniques.

— On vient de publier en Angleterre un moyen qu'on croit propre à garantir les chevaux de la piquure des mouches qui leur sont si souvent incommodés. Voici la recette :

« Il faut prendre les sommités & toute autre partie tendre des branches de sureau. On en exprime le suc, on le mêle avec du lard jusqu'à la consistance d'un

omme ; on l'applique aux parties du cheval où les mouches s'attachent de préférence ; & elles n'en approchent pas ».

— On assure qu'un bill de prohibition contre le commerce des papiers nouvelles, rendu dans les Etats-Unis, porte douze mille francs d'amende, confiscation du vaisseau & sept années de prison contre le commissionnaire d'une gazette anglaise ou américaine.

— On paroît croire à Vienne que Buonaparte est dans l'Archipel.

— La conduite de la cour de Naples paroît moins que jamais propre à lui concilier la bienveillance du gouvernement français. Suivant les gazettes d'Italie, elle poursuit avec jactance ses préparatifs militaires. Elle n'incarcère plus, elle chasse de ses états tous ceux dont elle suspecte les opinions ; & le nombre de ces proscrits arrivés à Rome est déjà, dit-on, d'environ deux mille. On sent qu'ils ne respirent que la vengeance, & que c'est les armes à la main qu'ils demandent à aller reconquérir leur patrie & leurs propriétés confisquées.

La cour de Naples croit avoir une armée de 70 mille hommes, parce que son état militaire est enflé de 70 mille noms. Mais combien y en auroit-il dans ce nombre qui lussent contre des Français ? Qu'on se rappelle les dernières années & ce qu'y ont fait la plupart des troupes napolitaines !

On croit à Rome à une prochaine expédition contre Naples ; on s'y prépare avec activité. Toutes les armes sont recueillies à cet effet. Nos troupes en Italie s'avancent de ce côté & s'approchent des frontières. Mais quelque juste mécontentement qu'ait le directoire contre cette cour, comme elle tient par les liens d'une étroite parenté aux cours de Madrid & de Vienne, il est probable que son sort dépendra sur-tout de l'issue des négociations qui se suivent encore avec l'empereur, à moins toutefois qu'elle ne comble trop la mesure.

— Il y a eu à Rome une fête brillante, en réjouissance de la prise de Malte. On a donné le soir la tragédie de *Brutus*. Duverrier qui a succédé en Italie à Haller pour la partie financière, a joué *Brutus* : l'épouse de Bassal, secrétaire-général du consulat, a rempli le rôle de *Tullie*.

— Il n'est plus permis d'aller voir le pape dans l'asyle que lui laisse la Toscane, sans une permission spéciale du marquis de Manfredini, ministre principal du grand duc.

AVIS ESSENTIEL.

Il a été envoyé à plusieurs de nos abonnés et probablement à tous les directeurs de postes, un prospectus d'un bureau général d'abonnement aux ouvrages périodiques, établi par la compagnie Lottin, Dumas, etc. Nous déclarons à nos souscripteurs et à nos correspondans, que nous n'avons aucune relation avec ce bureau général d'abonnemens, que nous n'avons placé notre confiance dans aucun depositaire à Paris, que nous n'expédierons aucune souscription par l'entremise de ce bureau, et que pour recevoir promptement et exactement notre feuille, il est nécessaire d'adresser directement les demandes d'abonnemens et les envois d'argent, au directeur du Publiciste, rue des Moineaux, Butte des Moulins, n. 423.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Arrêté du 29 thermidor, an 6.

Le directoire exécutif, considérant que malgré les manifestations hostiles du gouvernement des Etats-Unis, qui avoient déterminé un embargo momentané sur leurs bâtimens, il doit croire qu'à moins d'être livré aux passions du cabinet britannique, ce gouvernement, fidele aux intérêts de la nation américaine, prendra des mesures analogues aux dispositions pacifiques de la république française, dès qu'il en recevra la confirmation ;

Et voulant suivre les habitudes amicales & fraternelles de la France envers un peuple dont elle a défendu la liberté, arrête que l'embargo mis sur les bâtimens américains sera levé immédiatement.

CORPS LEGISLATIF. CONSEIL DES CINQ CENTS.

Séance du 17 fructidor.

Plusieurs militaires demandent à être payés du tiers consolidé de leurs pensions.

Savary prend la parole ; il dit que la commission chargée de cet objet s'occupe sans relâche des moyens de faire jouir nos braves défenseurs des pensions que la loi leur accorde & qu'ils ont si bien méritées ; elle n'a pas pu achever son travail, parce que ces militaires n'ont pas encore fourni tous leurs titres ; quant à ceux qui les ont fournis, Savary propose que le tableau en soit envoyé au directoire exécutif, afin que leurs pensions leur soient payées. — Cette proposition est adoptée.

Pison-Dugaland présente un nouveau projet de résolution sur les indemnités à accorder à ceux dont les propriétés sont jugées utiles au service public. — Le conseil ordonne l'impression de ce projet & ajourne la discussion.

Porte propose un projet de résolution, portant que le droit sur les billets de spectacles, de bals, de fêtes champêtres, continuera à être perçu comme par le passé pendant l'an 7. — Ce projet de résolution est adopté.

Aubert a la parole pour soumettre à la discussion un projet de résolution qu'il a présenté, il y a quelque tems, relativement aux décharges & réductions à accorder sur les contributions des ans 5 & 6.

Nous allons transcrire d'abord un message du directoire exécutif relatif au même objet, & que le conseil a reçu hier à l'instant où il levait sa séance :

Le directoire exécutif au conseil des cinq-cents.

* Citoyens représentans, la loi du 14 thermidor an 5, portant établissement de la contribution personnelle, somptuaire & mobilière, fut à peine publiée, que des réclamations nombreuses se firent entendre de toutes parts : les difficultés qui se sont élevées sur la rédaction des rôles, les ont fortifiées. Les suites qui résultent de sa mise en recouvrement ne permettent plus de dissimuler la nécessité de prévenir les inconvéniens majeurs qui résulteroient d'une plus longue persévérance. La loi du 14 thermidor se ressent des circonstances dans lesquelles elle fut portée ; elle n'appartient qu'à ces tems malheureux dans lesquels l'on n'accordoit rien au trésor public, où l'on ne faisoit de fonds qu'en apparence, & pour ajouter des difficultés sur des difficultés.

» Le directoire exécutif vous a fait connoître par son message du premier messidor, qu'il pensoit que la contribution personnelle fixée à 60,000,000 fr. pour l'an 5, & à 50,000,000 fr. pour l'an 6, devoit être réduite à

30,000,000 : vous avez adopté cette proposition. Les observations faites sur l'avenir, s'appliquent également au passé, parce que les paiemens effectués sur la contribution personnelle de l'an 5, ne s'élevant qu'à 25,000,000, ce qui ne fait que le tiers de la somme à recouvrer, à cause des centimes additionnels ; & ceux de l'an 6 à 5,000,000 environ, ce qui ne fait que le onzième du montant total de l'exercice ; il reste à acquitter une somme qui est évidemment au-dessus de ce qu'on peut retirer de cette nature de contribution.

» Votre attention a déjà été appelée sur cet objet : le directoire exécutif vous invite à le regarder comme très-urgent. Le taux excessif de la contribution paralyse le recouvrement de ce qui pourroit être recouvré, si elle étoit réduite à une juste proportion. Cet avantage une fois obtenu, les citoyens s'empresseroient de porter leurs fonds chez le percepteur, tandis que dans l'état actuel, presque tous les citoyens cruellement vexés par le vice de la répartition, sont obligés de se mettre en réclamation.

» Le directoire exécutif vous prie, citoyens représentans, de prendre l'objet de ce message en grande considération. Il vous invite sur-tout à considérer que la diminution à faire sur la contribution personnelle exige un remplacement prompt & assuré sur quelqu'autre mode de perception moins onéreux & mieux départi ».

Ce message a été renvoyé à la commission des finances.

Aubert a appuyé le projet de résolution dont nous venons de parler, de considérations, les mêmes au fond, que celles qui se trouvent dans le message du directoire.

On alloit passer à la discussion, quand un membre a représenté qu'Aubert a fait subir des changemens importants à son projet de résolution ; & comme la foiblesse de son organe n'a pas permis que ces changemens fussent bien entendus, l'opinant demande que le projet de résolution soit imprimé de nouveau, & que la discussion en soit ajournée à 24 heures après la distribution.

Ces propositions sont adoptées.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de résolution relatif au droit sur le tabac.

Demoor pense qu'avant de s'occuper d'aucun des nouveaux projets d'impositions, le conseil devrait discuter tous ceux actuellement établis & conservés, afin de constater, avant tout, quel sera le produit de ces derniers, au moyen des changemens & additions qu'ils ont subis.

Cette proposition est écartée par l'ordre du jour.

André (du Bas-Rhin) combat tout projet de droit sur les tabacs comme d'une perception difficile, tendante à ramener l'ancien système fiscal & devant peser sur-tout sur la classe la moins riche du peuple.

Dubignon soutient la même opinion ; il dit qu'en fait d'impôt, on doit choisir ceux qui sont le moins onéreux au peuple ; parmi ceux-ci, ceux qui pesent le moins sur la classe la moins riche, & parmi ces derniers enfin, ceux qui ne frappent pas sur les objets de nécessité première ou d'utilité générale.

Le projet présenté ne lui paroît avoir aucun de ces caractères ; loin de-là, il grèvera les pauvres beaucoup plus que les riches ; c'est le superflu que les impôts doivent atteindre, mais il faut toujours respecter le nécessaire ; on a rejeté l'impôt sur le sel, celui sur le tabac doit avoir le même sort ; si le sel est un objet absolument nécessaire au pauvre, le tabac est pour lui une consolation dans ses peines : pourquoi le priver de ce plaisir

innocent ; d'ailleurs, les riches achètent tout en gros, les pauvres tout en détail, ces derniers payeront donc davantage, & cet impôt sera pour les autres une sorte de dégrèvement réel, à cause de l'impôt que celui sur le tabac remplacera, & qui devoit être tel, que les riches payent au moins autant que les pauvres ; c'est aux riches sur-tout à contribuer aux dépenses publiques ; & de-là, l'orateur tire la conséquence, que ce sont sur-tout sur les objets de luxe que les impôts devoient être assis.

Leyris parle en faveur du projet qu'il trouve utile & dépourvu de ce qui le rendoit odieux sous l'ancien régime.

Riou soutient la même opinion ; il ajoute que depuis qu'il est question d'un impôt sur le tabac, il remarque contre les impôts indirects une prévention qui va en croissant & qui lui semble tenir à une erreur qu'il faut dissiper. On prétend, dit-il, que la révolution a été faite pour détruire les impôts indirects ; je crois, au contraire, que l'on a détruit les impôts indirects pour faire la révolution. Le vrai moyen de sapper le trône étoit de paralyser les moyens de finances. Dès-lors, quoiqu'un grand nombre de bons patriotes fussent amis de la monarchie, il y avoit des patriotes plus énergiques qui préféroient à la république & vouloient la destruction de la monarchie.

Il faut donc faire aujourd'hui le contraire de ce qu'on a fait alors. Si, un moyen de faire crouler le gouvernement royal a été d'ancantrir les impôts indirects, il faut les recréer comme un moyen de consolider le gouvernement républicain.

Mais ce qu'il importe sur-tout de faire, c'est de restaurer vos finances. On a beaucoup parlé de corruption, on s'en est plein vivement ; eh bien ! la corruption & tous les autres maux publics tiennent au mauvais état des finances ; à ce qu'on ne paie pas une partie des créanciers de l'état & mal les autres ; & , enfin , à ce qu'on ne peut pas payer exactement & convenablement tous les fonctionnaires publics, les fournisseurs & tous les employés.

Un membre est encore entendu contre le projet, & Leborgne pour le projet.

Le conseil ordonne l'impression des divers discours qui ont été prononcés, & ajourne la suite de la discussion à nonidi.

La séance de demain sera consacrée à célébrer l'anniversaire du 18 fructidor.

Bourse du 27 fructidor.

Bons $\frac{2}{4}$, 2 f. 39 c. — Bons $\frac{3}{4}$, 2 f. 55 c. — Bons $\frac{1}{2}$, 42 f. — Esprit $\frac{2}{4}$, 420 à 425 fr. — Eau-de-vie 22 deg., 305 à 315 f. — Huile d'olive, 1 f. 20 à 25 c. — Café Martin, 3 fr. 10 cent. — Café St-Domingue, 2 f. 80 à 75 cent. — Sucre d'Autvers, 2 fr. 48 à 50 c. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 40 à 55 c. — Savon de Marseille, 1 f. 10 à 15 c. — Coton du Levant, 2 f. 60 à 3 f. 10 c. — Coton des isles, 4 f. 50 c. à 5 f. 50 c. — Sel, 0 f.

Antiquités d'Herculànum ou les plus belles peintures antiques & les marbres, bronzes, meubles, &c. &c., trouvés dans les excavations d'Herculànum, Stabia & Pompeïa, dessinés & gravés par David, avec les explications françaises, par Maréchal, tome 11 & dernier. Prix, format in-4°, 40 francs, & in-8°, 24 francs. A Paris, chez David, rue Pierre Sarrazin, n°. 14. Ce 11^e volume termine cet ouvrage immense, qui est le dépôt le plus complet qui existe des monumens de l'antiquité. On y a joint le table générale & alphabétique de tous les sujets gravés, contenus dans les 11 volumes. Ce vol. est le 30^e de la collection de l'artiste, & le 22^e de la partie de l'Antiquité.

A. FRANÇOIS.